



196421 - Comment juger la récitation de la Fatihah dans une invocation ou à sa clôture?

question

Pouvons-nous réciter la Fatihah dans le cadre d'une invocation et montrer notre humilité envers Allah Très-haut? Ne serait-ce pas une innovation?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas reçu que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) récitait la Fatihah dans ses invocations. Pourtant on a beaucoup rapporté concernant ses comportements relatifs à l'invocation et les termes qu'il y employait sans faire référence à cela (la récitation de la Fatihah), ce qui indique que le fait de veiller à le faire relève des innovations (religieuses).

La Commission Permanente pour la Consultance a été interrogée en ces termes: **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) récitait-il la Fatihah après ses invocations?** Voici sa réponse: **Il n'est pas confirmé que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) récitait la Fatihah après ses invocations, à ce que nous sachions. Sa récitation après une invocation est une innovation. Allah est le garant de l'assistance.** Extrait des fatwa de la Commission Permanente, première collection (2/528).

Cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **La récitation de la Fatihah avant ou après une invocation est une innovation puisque cela n'a pas été reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qu'il commençait ses invocations ou les clôturait par la récitation de la Fatihah. Or, l'introduction dans la religion d'un acte cultuel non reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) constitue une innovation.** Extrait de Madjmou' fatwa d'Ibn Outhaymine (14/159).



Cheikh Abdourrahlan ibn Nassir al-Barak (Puisse Allah le protéger) dit: La récitation de la Fatihah au sortir d'une invocation est une innovation qui n'a aucun fondement ni dans le Coran ni la Sunna ni dans la pratique des Compagnons ni dans celle de leurs successeurs immédiats. Aussi n'est-il pas permis de se l'imposer. Le choix d'un moment ou d'un état ou d'un endroit pour s'y livrer au dhikr ou à la récitation sans se référer à un argument n'est pas permis. La récitation de la Fatihah est rendue obligatoire par Allah dans la prière. La Fatihah peut encore être utilisée pour exorciser une maladie. Sa récitation est un acte cultuel comme la récitation des autres parties du Coran. Mieux, elle est la meilleure sourate du Coran. Je ne me souviens pas d'une circonstance dans laquelle il est institué de réciter spécifiquement la Fatihah autre que celle déjà mentionnée.

<http://ar.islamway.net/fatwa/8416>

Allah le sait mieux.